

**Autorisation de consultation du site partenaire de la CAF
et de conservation de document pour le dossier de l'ACADAM**

■ **Une démarche simplifiée**

Pour faciliter vos démarches, nous vous informons que le service Petite enfance a, par convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, la possibilité de consulter les ressources des allocataires **pour le calcul de l'ACADAM** sans avoir à fournir la copie de la feuille d'imposition (Consultation du Dossier Allocataire par le Partenaire- CDAP).

■ **Une démarche sécurisée**

Cette consultation est faite par un agent autorisé par le service Petite enfance conformément aux dispositions de la Convention établie avec la CAF. Les agents autorisés sont tenus au secret professionnel.

J'autorise le service Petite Enfance à consulter mes ressources sur le site de la CAF pendant l'accueil de mon enfant, à éditer le document et à le conserver dans le dossier de demande de l'aide communale.

Oui Non

N° d'allocataire :

En cas de refus, il sera alors nécessaire de fournir la copie de votre avis d'imposition N-2.

Fait à Ivry-sur-Seine, le.....

Signature du/des parent (s) :